Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 038-213800535-20251219-DB_251219_191-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_251219_191

FONCIER - CESSION DES EMPRISES FONCIERES DU PERIMETRE D'ETUDE « ANCIEN CONSERVATOIRE HECTOR BERLIOZ » (AT0173, AT0468, AT0176, AT0306)

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	28
Votants	30
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	5

Séance du 19 décembre 2025

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 17 décembre 2025

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Laurent MAGUET, Anne CROUZIER, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :
Christian CIOFFI, Anissa DAOUI, Michaël AYDIN, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Laurent CAMPO, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT, Isabelle RENARD, pouvoir à Damien PERRARD

Soucieuse de redonner un usage à l'ancien conservatoire Hector BERLIOZ, la commune, dans le cadre du projet « Action Cœur de Ville » a été retenue pour intégrer le dispositif « Réinventons nos cœurs de ville ».

Ce dispositif a permis à la collectivité de bénéficier d'un accompagnement de l'Etat et du soutien des partenaires nationaux tout au long de cette démarche de reconversion.

Le périmètre d'étude proposé (4 595 m²), propriété de la commune, regroupe :

- la parcelle AT0173 (4 110 m²) constituée de l'ancien conservatoire Hector BERLIOZ et de ses deux bâtiments annexes ;

- la parcelle AT0468 (370 m²), correspondant à l'ancienne maison du garde-barrière ;

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 038-213800535-20251219-DB_251219_191-DE

- la parcelle AT0306, d'une superficie de 55 m², correspondant à une maison de ville en triplex ;

- la parcelle AT0176, d'une superficie de 60 m², abritant les restes d'un petit bâtiment à usage de remise tombant en décrépitude.

Etant donnée l'estimation de la valeur vénale du site par le Service Immobilier de l'Etat, la commune a décidé d'accepter la proposition de la société SPIRIT Immobilier représentée par Mathieu TOVENATTI, son directeur régional associé, pour un montant de 1 million d'euros (1 000 000 €) avec conditions suspensives à définir lors de la signature de la promesse synallagmatique de vente.

Cette proposition pourra être abondée au maximum d'un montant de deux cents mille euros (200 000 €) si le coût définitif des travaux est inférieur au coût prévisionnel.

Le projet porté par la société SPIRIT Immobilier vise à la démolition de l'ensemble des bâtiments du périmètre d'étude, à l'exception du conservatoire qui sera réhabilité.

La réhabilitation du conservatoire permettra la création d'environ 50 logements dont 20% seront dévolus à une offre de logements locatifs sociaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le principe de la vente des parcelles AT0173, AT0468, AT0176, AT0306 au prix de 1 000 000 € (avec bonus maximum éventuel de 200 000 €) à la société SPIRIT Immobilier représentée par M. TOVENATTI ;

- **D'ACCEPTER** le principe de la prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur pour ces biens ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à la majorité des voix.

Vote(s) pour	24	
Vote(s) contre	6	Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 038-213800535-20251219-DB_251219_191-DE

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI
délégué aux Mobilités
Vice-président du Département
en charge de [illegible]ique
Vincent CHR

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 22/12/2025
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Océane ROULOT

Signé par : Océane ROULOT
Date : 22/12/2025
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.